



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hépatite B

Question écrite n° 73056

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la question de la vaccination contre l'hépatite B au lendemain de la présentation du rapport du professeur Emile Aron, membre de l'académie nationale de médecine. Ce rapport, en effet, visait à dresser un état des lieux sur la suspicion portant sur la vaccination contre l'hépatite B, qui pourrait être responsable de cas de sclérose en plaques. L'académicien a avancé qu'aucune preuve scientifique n'avait jusqu'à présent été apportée mettant en cause les doses vaccinales et que toutes les conclusions des études statistiques réalisées allaient dans le sens d'une parfaite innocuité des vaccins. Ces propos ont été largement relayés par l'assemblée de l'académie, qui a conclu que jamais un lien n'avait été établi et qu'il n'y avait jamais eu de différences d'incidence de la SEP entre les populations étudiées, vaccinées ou non (adultes, nourrissons ou enfants), quel que soit le pays. Pour mémoire, le virus de l'hépatite B provoque 2 millions de décès chaque année dans le monde. En France, 100 000 nouveaux cas d'infection sont enregistrés par an et on estime à 300 000 le nombre de porteurs chroniques du virus (chiffres OMS). La vaccination contre l'hépatite B a débuté en France en 1991, avec, en 1994, une obligation de vaccination chez les 12-14 ans. La vaccination scolaire a été arrêtée depuis le 1er août 1998, suite à un jugement rendu par le tribunal de grande instance de Nanterre qui, tout en reconnaissant que les experts n'avaient montré aucune relation de cause à effet entre le vaccin et les cas de SEP, a évoqué « un faisceau d'éléments permettant de conclure ». A la suite des débats sur le rapport du professeur Aron, l'académie nationale de médecine, en la personne de son président, s'est prononcée en faveur d'une actions concertée visant à alerter le ministère de la santé, sur la nécessité de rendre à nouveau obligatoire la vaccination hépatite B pour les adolescents. Il souhaite connaître la réponse du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73056

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 855